

Séance en date du 3 juillet 2020

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, POUTIGNAT Maryse, FARCE Patricia, FONLUPT Evelyne, MULLER Frédéric, TERME Christine, COTTE Jean-Michel, BATISSE Quentin, MERLE Olivier, DA COSTA BENTO José, BOUCHE Vincent,

Secrétaire de séance : Thierry REINHART

N° 1 : Vote des taux 2020	1
N° 2 : Assistance à maîtrise d’ouvrage : Suivi du fonctionnement du système d’assainissement ..	2
N° 3 : Voirie 2020-2021 : choix de l’entreprise	2
N° 4 : Curage de fossés	2
N° 5 : ALF : Approbation rapport de la C.L.E.T.C N°7	3
N° 6 : Tarif 2021 : Salle des fêtes	3
N° 7 : Révision loyer SARL HERITIER	4
N° 8 : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : groupement SIEG – TE63 ELEC 2021	4
N° 9 : Constitution de la commission communale des impôts directs	5
N° 10 : Référent ambroisie	6
N° 11 : Grilles église	6
Budget principal et Budgets annexes : 2020	6
Divers	7

N° 1 : Vote des taux 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux d’imposition 2020

Après discussion et vote, le Conseil Municipal **unanime décide de ne pas augmenter les taux en 2020 :**

Taxe foncière sur le bâti : 9,20 %

Taxe foncière sur le non bâti : 47,60 %

N° 2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage : Suivi du fonctionnement du système d'assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par FG Consultant pour le suivi 2020 du fonctionnement du système d'assainissement : **1 350 € HT** (visites suivi auto-surveillance et rédaction rapport annuel des données mesurées, rédaction rapports annuels AEP/Assainissement, réunions expertise et conseil).

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le maire à signer le devis pour la somme de 1 350 € HT.

N° 3 : Voirie 2020-2021 : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15/6/2020

COLAS : Tranche Ferme	60 627,75 € HT	72 753,30 € TTC
Tranche optionnelle	55 490,50 € HT	66 588,60 € TTC
	-----	-----
TOTAL	116 118,25 € HT	139 341,90 € TTC
EUROVIA : Tranche Ferme	54 808,25 € HT	65 769,90 € TTC
Tranche optionnelle	50 019,00 € HT	60 022,80 € TTC
	-----	-----
TOTAL	104 827,25 € HT	125 792,70 € TTC

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre elle propose de retenir au vu des critères de sélection des offres l'entreprise EUROVIA.

Le Conseil Municipal unanime décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux de voirie 2020/2021 et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

N° 4 : Curage de fossés

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis présenté par SARL MATHIAS et Fils pour effectuer des travaux de curage de fossé le long de la piste forestière de Quiquandon au réservoir de Chelles pour la somme de 1 152 € TTC.

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour la somme de 1 152 € TTC.

N° 5 : ALF : Approbation rapport de la C.L.E.T.C N°7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-00355 en date du 27 février 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Vu le rapport n°7 de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.)

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, la CLETC, a approuvé la méthodologie mis en œuvre afin d'évaluer les charges à transférer,

Considérant que ce travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre les moyens à l'E.P.C.I. ou aux communes (cas de restitution) pour les exercer.

Considérant, que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) d'Ambert Livradois Forez s'est réunie le 14 février 2020 afin de valoriser les charges transférées suite à la modification de ses statuts.

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC :

- Primo-Evaluation du transfert de la compétence Bus des Montagnes
- Primo-Evaluation du transfert de la compétence Portage de Repas

Considérant, le rapport n° 7 de la C.L.E.T.C. joint en annexe qui précise la méthodologie mise en œuvre pour procéder à l'évaluation des transferts de charges inhérents à ces points.

Le conseil municipal unanime, après en avoir délibéré décide :

1.- d'approuver le rapport n°7 de la C.L.E.T.C. joint en annexe,

2.- d'autoriser en conséquence M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

N° 6 : Tarif 2021 : Salle des fêtes

Monsieur le Maire expose qu'il convient de décider des nouveaux tarifs à appliquer en 2021 pour la location de la salle des fêtes. **Il propose de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2020.**

* Particuliers de la Commune

140 € + 70 € si chauffage

* Associations de la Commune

Gratuit ou 70 € si chauffage

* Association Comité des fêtes

Gratuit

* Particuliers extérieurs à la commune

250 € + 70 € si chauffage

* Associations hors commune

250 € + 70 € si chauffage

* Entreprises et Sociétés
400 € + 70 € si chauffage

Le Conseil Municipal unanime approuve ces tarifs.

N° 7 : Révision loyer SARL HERITIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 juin 2017 qui décidait la location à la société SARL HERITIER, révisable tous les ans, pour 150 €.

Après discussion, le Conseil Municipal unanime décide de ne pas augmenter le loyer pour l'année 2020.

N° 8 : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : groupement SIEG – TE63 ELEC 2021

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l'énergie ;

Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : **groupement SIEG – TE63 ELEC 2021**

Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – **Territoire d'Énergie** Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – **Territoire d'Énergie** Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal unanime :

- **Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;**
- **Autorise l'adhésion de la commune de St Ferréol des Côtes au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5 ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;**
- **Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés**

subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de St Ferréol des Côtes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

N° 9 : Constitution de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de constituer la commission communale des impôts directs. Le Conseil doit dresser une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et de 12 noms pour les commissaires suppléants.

6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sont ensuite désignés par la direction des services fiscaux.

Avec l'accord des personnes concernées, la liste suivante a été dressée.

*** Liste de présentation des titulaires :**

BOUCHE Vincent, Pradailles 63600 St Ferréol des Côtes
Jean-Louis JACQUES, Puvic 63600 St Ferréol des Côtes
Bernard ROCHER Le Bourg 63600 ST FERREOL DES COTES
Marc DERIGON Le Triant 63600 ST FERREOL DES COTES
Eric FOULHOUX, Puvic 63600 St Ferréol des Côtes
Jean-Claude DARCIS, 43 RD 56 Aubignat, 63600 St Ferréol des Côtes
Alain MOUTET, 39 Chemin de Lachon Aubignat 63600 St Ferréol des Côtes

*** Propriétaires de bois (titulaires) :**

Jean-Paul CHASSAIGNE, Combrias 63600 Ambert
Lucien BOUCHE, Chassagnolles 63600 St Ferréol des Côtes
Laurent ALLIGIER, Pommeyrol 63600 Ambert
Thierry BERTRAND, 27 RD56 Aubignat 63600 St Ferréol des Côtes
Joannès VIGIER, Le Bourg 63600 St Ferréol des Côtes

*** Liste de présentation des suppléants :**

Jean-Michel COTTE Le Mont 63600 ST FERREOL DES COTES
Patricia FARCE Montsimon 63600 ST FERREOL DES COTES
Marie-Dominique BACHELERIE 19 Le Haut d'Aubignat 63600 ST FERREOL DES COTES
Evelyne FONLUPT 11 Le Haut d'Aubignat 63600 ST FERREOL DES COTES
Gilles RAMEL, Montsimon 63600 ST FERREOL DES COTES
Daniel GIRODON Chassagnolles 63600 ST FERREOL DES COTES
Hélène ROUSSET, 5 Le Haut d'Aubignat , 63600 St Ferréol des Côtes

*** Propriétaires de bois (suppléants):**

Olivier MERLE, Piry, 63600 St Ferréol des Côtes
Pascal BOURGNE, Puvic 63600 St Ferréol des Côtes
Robert VIALATTE, 8 Le Haut d'Aubignat 63600 St Ferréol des Côtes
Maryse POUTIGNAT, Le Bourg 63600 St Ferréol des Côtes
Pierre MALHIÈRE, Le Bourg 63600 St Ferréol des Côtes

N° 10 : Référent ambroisie

Monsieur le Maire explique que Monsieur Yves PERRET, ancien conseiller municipal ne souhaite plus être référent ambroisie.

Il convient de désigner un nouveau référent.

Monsieur COTTE Jean-Michel se propose pour être référent.

Le conseil Municipal unanime désigne donc Monsieur COTTE Jean-Michel comme référent ambroisie.

N° 11 : Grilles église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus pour la réfection des 7 grilles de l'église.

PROMETAL : 6 297,48 € TTC

LA FORGE DE TARANIS : 3 995 € TTC

Le Conseil Municipal unanime décide de retenir le devis de La Forge de Taranis pour un montant de 3 995 €.

Budget principal et Budgets annexes : 2020

	Budget Général (voir détail)	Assainissement	Eau	Total
Fonctionnement	518 781,15	62 055,23	78 790,93	659 627,31
Investissement	286 680,62	203 998,00	46 535,87	537 214,49
TOTAL	805 461,77	266 053,23	125 326,80	1 196 841,80

Vote à l'unanimité

Divers

- Communauté de communes ALF : délégué suppléant : Guy DUCOING
- Assainissement : consultation travaux du 22/6 au 20/7 12h
- ONF : Remettre en vente séparées les deux coupes 2019 et 2020
- Bornage Poutignat fait le 19/6 : 264 €
- Femme de ménage : 1 x 3 h tous les 15 jours
- divers

Le Maire, Daniel FORESTIER